

Numéro 90 - Été 2003

**Assemblée générale
28 septembre 2003**



PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but
lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

La Vaux, 8
4550 Nandrin
Tél. : 04.371.28.67

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://membres.lycos.fr/ppna>

Banque :

068-2318469-02

Cotisation annuelle : 7,5 €

Comité de rédaction :

Yvon Carpeaux, la Forge
Claude et Micheline Delbrouck,
Fraigneux
Jean-Marie Delmotte, Neupré
Jean-Claude Dumoulin, Sotrez
Gabriel de Potter, la Vaux
Michel Hofinger, Croix-André
André Matriche, Croix-Claire
René Mawet, la Vaux
Serge Mottet, Villers - Centre
Jacques Tilman, les Marlières
Éric Verga, Nandrin - Centre
Luc Willems, Clémodeau

*Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie*

Sommaire

Éditorial

On a eu chaud... 3

Vie de l'Association

En vrac... 4

Événements

Un merveilleux Fond d'Oxhe 6

Notre patrimoine local

Arbres et haies remarquables 6

Loisirs

Nouvelles vies pour les cartes

"d'état major" 8

Jeux

Connaissance du patrimoine :

testez-vous ! 10

Environnement général

OGM, où en est-on ?

Le point en 7 questions/réponses 10

Ça s'est passé près de chez vous...

L'art se met au vert 12

Nandrin Rock Festival 13

Ici et ailleurs...

Nouveau Syndicat d'Initiative à Nandrin . 13

Bientôt des éoliennes à Scry et Tinlot ? ... 14

Le vieux Massey Ferguson : c'est fini 14

Bananes équitables 15

Convocation à l'Assemblée générale 16

Inauguration de la promenade

de Saint-Séverin 16

On a eu chaud...

Qu'écrire qui n'ait déjà été écrit sur notre torride été... La canicule aura apporté autant le farniente et les rires que la sueur et le malheur.

Ces quelques lignes glanées auprès de climatologues de renom nous ont paru simples et implacables. Si leurs prévisions se confirment, il va falloir faire avec...

*"Les hivers seront de plus en plus doux et humides et les étés de plus en plus chauds et secs. Ce qui arrive n'est pas dû au hasard. Ce sont des phénomènes cohérents."*¹

*"Même si le monde entier appliquait l'accord de Kyoto à la lettre, cela ne suffirait pas. Les études les plus sérieuses montrent qu'il faudrait diminuer de 50 % les émissions de dioxydes de carbone et de soufre. Or c'est presque impossible. Résultat, nous sommes condamnés à nous adapter au réchauffement."*¹

*"Une amplification des phénomènes extrêmes (canicules, inondations...) est observée par tous les scientifiques. Et oui, il y a une corrélation avec l'effet de serre."*²

*"Ce que nous vivons depuis deux ans pourrait bien être la norme dans les cinquante ou cent prochaines années."*³

Pas très réjouissant donc même si on sait que l'homme est l'animal le plus adaptable de la planète... Et il y a même les optimistes ! Pour eux, la fonte de la calotte glaciaire arctique *"ouvrira une nouvelle voie maritime au nord de la Russie vers le Japon, pour la pêche et la recherche de pétrole"*. Ils reconnaissent toutefois que la fonte des glaces déplacera probablement la position actuelle du *Gulf Stream* qui cessera de réchauffer nos régions. *"Notre climat*

Notre couverture : charme remarquable au chemin du Meunier.

sera en ce cas comparable à celui du Québec" ⁴. Ainsi, le réchauffement terrestre risquerait bien de nous... refroidir !

Décidément, rien n'est simple...

Bonne lecture à tous !

¹ André Berger, climatologue à l'Université catholique de Louvain.

² François Ronday, Université de Liège.

³ Martin Beniston, groupe intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat.

⁴ Ola Johannessen, co-auteur du rapport "changements climatiques de l'Arctique".



Vie de l'Association

En vrac...

Après notre journée du 1^{er} juin consacrée au ruisseau du Fond d'Oxhe (voir page 6), le PPNa s'est principalement attelé cet été à commencer l'inventaire photographique des arbres et haies remarquables de l'entité. À ce jour, 126 clichés ont été pris. À titre d'exemple, en voici déjà quelques-uns ainsi que leur localisation. Voir également page 6.





*Chêne remarquable au chemin du Meunier
et tilleul remarquable au Halleux.*

L'association a également été en contact avec le Syndicat d'Initiative de Nandrin pour un projet de carte de promenades en collaboration avec l'Institut Géographique National (IGN).

Enfin, vous être en train de lire notre bulletin numéro 90. Nous l'avons rédigé, mis en pages et tiré à 100 exemplaires en ce début de rentrée scolaire.

Pour cet automne, nous préparons quelques promenades ou visites guidées. Nous vous tiendrons au courant prochainement.

Le PPNa a également participé au mois de juillet à l'animation d'une promenade guidée lors d'une journée-rencontre des habitants de la rue des Six-Bonniers à Villers.



Un merveilleux Fond d'Oxhe



Météo exceptionnelle le 1^{er} juin dernier pour notre deuxième édition de la journée "la vie dans nos cours d'eau". Autant la première édition l'an passé fut arrosée par le déluge, autant la journée fut cette fois ensoleillée. À nouveau, une cinquantaine de personnes sont venues s'informer, se détendre, participer à des balades guidées dans un versant forestier classé Natura 2000 et mesurer l'état de santé de la rivière (8/10 !).

Quelques photos de la journée à la page suivante !

■

Notre patrimoine local

Arbres et haies remarquables

Comme certains parmi vous le savent probablement, la liste des arbres et haies remarquables de l'entité de Nandrin est passée au Moniteur de ce 20 mars 2003, conformément à l'art. 268, al. 2 et 3 du CWATUP.

Réalisée en son temps par un sous-groupe - dont faisait partie plusieurs membres du PPNa - de la CCAT, la liste a été acceptée (et même renforcée) par la Région wallonne dont les représentants (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Division de la Nature et des Forêts) sont venus sur le terrain vérifier l'exactitude du relevé.

Ce sont donc dorénavant 183 arbres et haies répartis sur 108 sites qui ont acquis le statut de "remarquable" dans les villages et campagnes de Nandrin. En fonction des entités, on retrouve 61 AHR



à Villers-le-Temple, 48 à Yernée-Fraigneux, 15 à Saint-Severin et 59 à Nandrin. Ils sont désormais protégés par une législation particulière. En effet, l'abattage ou la modification de l'aspect d'un arbre ou d'une haie remarquables exige d'obtenir un permis d'urbanisme préalable du Collège des bourgmestre et échevins. Ce permis ne peut être délivré que si l'avis de la Division de la Nature et des Forêts a été sollicité par la commune. L'administration communale fera parvenir prochainement un avis à tous les propriétaires concernés pour leur faire connaître leurs obligations en la matière.



Loisirs

Nouvelles vies pour les cartes "d'état major"

Les cartes d'état-major de Wallonie (ou de Flandre) et de Bruxelles sur un seul CD-Rom : l'invitation à la promenade est tentante. D'autant que cette version numérique permet de réaliser ses propres itinéraires, de les annoter, de les imprimer et de les exporter. Parcours découverte.



Destinées à l'origine aux militaires, les cartes d'état-major ont depuis longtemps conquis... les civils. Parfois pour le travail, souvent pour les loisirs. En cette période de vacances, elles accompagnent bien des mouvements de jeunesse, amateurs de randonnées, adeptes du VTT ou simples promeneurs curieux de découvrir une région.

Malheureusement les cartes traditionnelles sur papier se détériorent vite à l'usage. Et même si vous les protégez des intempéries, vos éventuelles annotations, marques ou itinéraires en raccourcissent encore la durée de vie. À 5,70 € la carte, c'est fâcheux !

Heureusement, depuis le début de l'année, l'Institut National Géographique (IGN - www.ign.be - 02/629.82.82) commercialise "Les cartes d'état-major de Belgique sur CD-Rom". Cette version numérique se décline en deux volumes : "Wallonie et Bruxelles" et "Flandre et Bruxelles". Chacun d'entre eux couvre approximativement deux tiers du pays à l'échelle du 1:50000 et l'ensemble de la Belgique à l'échelle du 1:250000. Bref, pour 49,95 € (+ 1,47 € pour les frais d'expédition), vous pouvez disposer de l'équivalent d'une trentaine de cartes d'état-major... imprimables à volonté.

Bien sûr, la technologie numérique permet d'offrir des fonctions de recherches multiples d'un lieu, de zoom jusqu'au moindre détail, de navigation interactive facile et ininterrompue d'une carte à l'autre ou encore de choix des informations et outils que vous désirez voir affichés.

Mais le principal avantage de cette carte numérique est sans doute de pouvoir être annotée, sauvegardée, imprimée et exportée.

Certes les outils de dessin nécessitent une certaine maîtrise... et beaucoup de patience, tout au moins au début. Mais une fois la technique assimilée, vous serez en mesure de créer vos propres cartes de randonnées ou de promenades dans lesquelles vous aurez ajouté vos symboles et commentaires. Une fois le trajet dessiné, un clic droit sur celui-ci permet d'en modifier la présentation, mais également d'en connaître la longueur. Dommage pour les vététistes qu'il ne soit pas possible d'obtenir une vue de profil des dénivelés comme sur les cartes au 1:25000 de France.

Enfin, les plus branchés apprécieront sans doute la possibilité de connexion avec certains appareils GPS (Global Positioning System). Par exemple pour y introduire les coordonnées d'un itinéraire tracé sur écran ou à l'inverse d'importer dans le logiciel les données relevées par un GPS durant une promenade afin d'en retracer le trajet. Mais ici, on rentre dans une autre catégorie de randonneurs.

D'après Vers l'Avenir, 1 août 2003.



Connaissance du patrimoine : testez-vous !

1. Il est pour l'heure pas mal question d'AHR. De quoi s'agit-il ?
 2. D'où vient le nom du hameau "Le Halleux" à Nandrin ?
 3. À combien de familles (moyennes), une éolienne (de puissance moyenne) peut-elle fournir de l'électricité ?
-

Environnement général

OGM, où en est-on ? Le point en 7 questions/réponses



EPUIS le 2 juillet dernier, l'Union européenne a adopté une réglementation sur l'étiquetage et la traçabilité des aliments fabriqués à partir d'organismes génétiquement modifiés. Ce nouveau règlement ouvre donc la voie aux OGM vers nos assiettes et met fin au moratoire appliqué en Europe depuis 4 ans.

1. À quels changements concrets faut-il s'attendre dans nos assiettes ?

D'ici peu, tous les produits à base d'OGM devront être étiquetés.

2. Mangeons - nous déjà des OGM ?

1. Arbres et Haies Remarquables.
2. La ferme à l'origine du hameau semble avoir appartenu à la famille qui prit son nom. Les recherches sur la famille de Halleux donnent une filiation continue et certaine depuis le XIV^e siècle. Halleux vient de l'allemand *hasel* qui signifie noisetier (in *Toponymie de Nandrin*, Smoliar L. et Kofferschlagel J., 1982).
3. Mille.

Solutions :

La grande majorité des aliments européens ne contient pas d'OGM. Face à la méfiance des consommateurs, les grandes chaînes de distribution ont préféré les bannir. Toutefois, sachant que le soja produit dans le monde provient à 62 % de cultures transgéniques (21 % pour le maïs), des produits transformés comme la lécithine de soja font incontestablement déjà partie de notre alimentation. Il en va de même pour l'alimentation du bétail, nourrit largement à partir de protéagineux OGM, comme le soja importé des États-Unis.

3. Quelles seront les premières cultures d'OGM en Europe ?

Dès que le moratoire sera levé, la chicorée, la betterave, le maïs, le colza seront entre autres concernés.

4. Le seuil de 0,5 à 0,9 % d'OGM dans nos aliments, condition à leur mention sur l'étiquette, est-il une protection suffisante pour la santé ?

Ce seuil n'a aucune valeur scientifique. Il est le fruit d'un compromis entre partisans et opposants à la biotechnologie appliquée aux aliments. Il a été également fixé en fonction des capacités techniques des appareillages utilisés pour détecter la présence d'OGM. Corollaire : un aliment qui détiendrait plus de 0,9 % d'OGM ne serait pas nécessairement dangereux pour la santé.

5. Dans ce cas, à quoi bon avoir formulé un seuil pour l'étiquetage des OGM ?

Un faux message est en effet envoyé aux consommateurs. La nouvelle législation est la réponse politique aux grandes craintes des consommateurs à la fin des années 90 (dioxine, vache folle) : l'impact sur la santé. À l'heure actuelle, aucune étude n'a mis en évidence un lien de causalité entre la quantité d'OGM ingérés et des effets sur la santé. Par contre, les études sur la dissémination des gènes dans la nature donnent des résultats inquiétants.

6. Les OGM peuvent-ils être dangereux pour la vie sauvage ?

Oui, dans le sens où, par exemple, un colza OGM résistant aux attaques d'un insecte pourrait transmettre cette propriété à des plantes

sauvages apparentées qui deviendraient alors "invasives". De la même manière, le colza peut également transmettre à des plantes voisines sa capacité artificielle de résistance à un herbicide.

7. Ce genre de risque sonne-t-il le glas du secteur "bio" ?

Celui-ci est en tout cas sur des charbons ardents. Sévèrement réglementés par l'Europe, ses cahiers des charges lui imposent en effet l'absence totale d'OGM dans ses produits. La présence d'OGM dans les produits bio ruinerait aussi sa philosophie, où l'agriculture se doit de respecter les cycles naturels de la terre, sans forçage. L'Europe préconise l'instauration de distances minimales entre les cultures et d'autres "obstacles" agronomiques. Mais elle laisse à chaque État le soin de décider de sa propre réglementation, ce qui laisse augurer une belle pagaille. Les cultures d'OGM pourraient donc se banaliser avant que les réglementations nationales aient pu s'harmoniser.

D'après Le Vif/L'Express, 1 août 2003

Ça s'est passé près de chez vous...

L'art se met au vert

Se promener tout en découvrant des oeuvres d'art (à droite : la fontaine de Coréolys, Philippe Ongena) : tel est le concept de la Biennale d'Art de Villers-le-Temple qui en était ce mois de juin à sa cinquième édition. Graveurs, photographes, peintres, céramistes ou sculpteurs y exposaient leurs oeuvres parmi les jardins, maisons, granges et même souterrains du village : église Saint-Pierre, presbytère, Commanderie, carrière de la Lune, moulin de la Forge,



château de la Tour au Bois... Ceux qui ont sillonné Villers à cette occasion auront encore pu constater à quel point cette remarquable manifestation nous permet de redécouvrir notre patrimoine sous un jour exceptionnel.



Nandrin Rock Festival

La 10^e édition du festival, petit condensé de "patrimoine rock contemporain" a battu son record d'affluence (environ 35000 personnes sur les 3 jours). Il a permis à la génération ado de s'impliquer dans sa préparation (150 bénévoles) et aux *fans* de s'éclater sur des styles musicaux très variés (du folk au hardcore en passant par la techno et le bon vieux hard rock à la Papa).

La diversité de l'affiche, l'ambiance familiale et l'organisation très professionnelle ont généré une convivialité bien agréable à vivre !

Une semaine plus tard, c'était la chanson française qui était à l'honneur sur la plaine des Templiers.



Ici et ailleurs...

Nouveau Syndicat d'Initiative à Nandrin

Depuis cette année, le nouveau Syndicat d'Initiative de Nandrin a été officiellement reconnu par la Commission générale au Tourisme (Région wallonne). Voici ses coordonnées :

Syndicat d'Initiative de Nandrin, Place A. Botty, 1 ; 4550 Nandrin ; 085/51.94.87.

Président : Michel van Harten : 085/51.37.61.

Contact mail : claude.tilman@swing.be



Bientôt des éoliennes à Scry et Tinlot ?

Ce mois de juin, deux réunions d'information de la population se sont tenues à Scry et à Tinlot. Elles avaient pour but de présenter les projets et de répondre aux questions du (très nombreux) public présent. Le parc éolien de Tinlot-Scry, s'il poursuit son cheminement administratif et juridique normal, sera constitué de 12 éoliennes. 8 implantées par la SPE (public) entre Tinlot et Seny et 4 par Electrabel (privé) entre Scry et Tinlot (dans les terres agricoles derrière la chapelle Saint-Pierre). Annuellement, l'énergie produite par l'ensemble du parc permettra de couvrir l'équivalent de la consommation de 12000 ménages.



Un photomontage des 4 éoliennes de Scry, vue de Tinlot.

Le vieux Massey Ferguson : c'est fini

Une page de l'histoire de la modernisation des campagnes vient de se tourner avec la fermeture de l'usine de Coventry (Angleterre) où ont été fabriqués depuis plus de 50 ans, 3 millions des célèbres tracteurs *Little Grey Fergie* (*le petit Gris*, comme il était appelé chez nous). Un historien note que, durant l'après guerre, bon nombre d'endroits où le Grey Ferguson s'est implanté n'avaient jamais vu une voiture, et encore moins un tracteur.

Ce succès est dû à Harry Ferguson, ingénieur à Belfast. Dès les années 20, il a mis au point une méthode révolutionnaire pour attacher les outils de labour et de traction à un système d'assistance hydraulique baptisé "le système Ferguson".

Aujourd'hui, la société américaine qui a racheté l'entreprise a estimé que "*la production de tracteurs de taille moyenne n'était plus nécessaire*"...



En regardant bien, vous pouvez encore en voir quelques-uns traverser nos villages (tant que les pièces détachées sont disponibles !).

D'après Vers l'Avenir, 1 août 2003



Bananes équitables

Vous connaissez probablement déjà le café Max Havelaar. Il s'agit d'un label qui garantit aux paysans producteurs de grains de café, un revenu fixe sur leur production annuelle.

Café, thé, miel, jus de fruit, bananes, les produits équitables font leur percée dans nos paniers de courses. Un nouveau produit vient de s'ajouter à cette liste : deux variétés du chocolat Galler. Cette société 100 % belge ajoute ainsi un label à sa renommée. "*C'est un véritable avantage commercial car le créneau du commerce équitable est désormais en croissance constante*" affirme le patron Jean Galler. Le commerce équitable est pourtant encore une goutte d'eau par rapport aux échanges mondiaux, mais il croît de 20 % chaque année.

Les 10 000 fonctionnaires de la communauté française dégustent déjà du café label Max Havelaar. Dès 2004, ce sera aussi le cas en Région wallonne.

D'après Vers l'Avenir, 2 juin 2003 et www.maxhavelaar.be

Convocation à l'Assemblée générale

Le mardi 28 octobre à 20 h 15, l'assemblée générale statutaire du PPNa se tiendra en la salle Philippe, rue F. Godinasse (derrière le musée de la vie rurale condreuse). Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Ordre du jour :

- Rapports moral et financier, renouvellement du conseil d'administration.
- Débat sur les priorités et propositions pour 2004.
- Réévaluation du montant de la cotisation.

Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures

En 2003, le Conseil d'administration comptait 11 membres sur un maximum statutaire de 18. Cl. Delbrouck, J.-G. de Potter et A. Matriche arrivent au terme de leur mandat renouvelable de 3 ans. Si vous êtes intéressé, votre candidature, orale ou écrite, peut être adressée à un membre du Conseil.

Inauguration de la promenade de Saint-Séverin

Le dimanche 28 septembre aura lieu l'inauguration de la promenade de Saint-Séverin (5,5 km). Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la promenade. Rendez-vous place F. Gonda à 14 h.